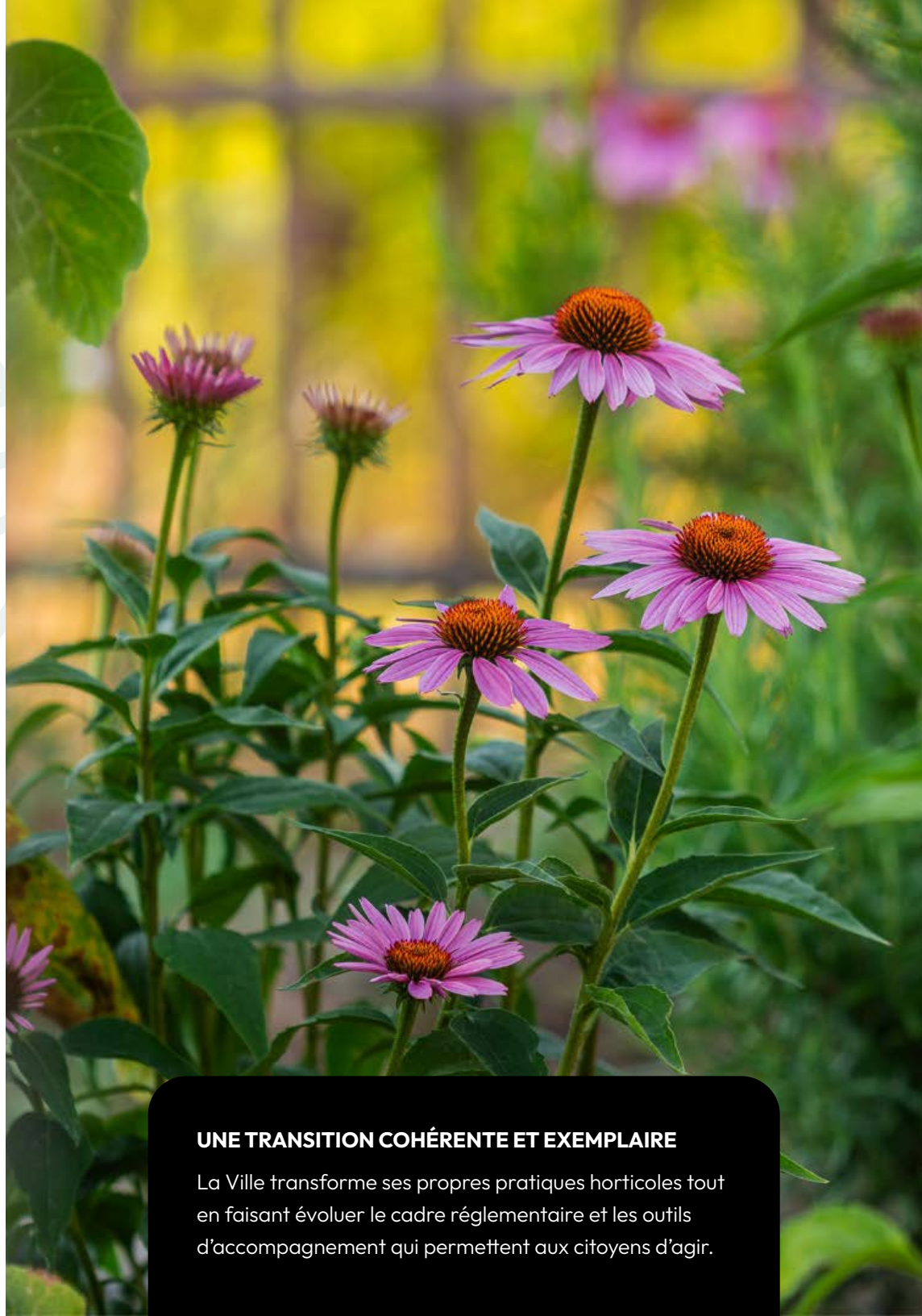


Ville de
Saint-Sauveur



Plan de transition horticole 2027

**Transition complète vers
des aménagements écologiques**



UNE TRANSITION COHÉRENTE ET EXEMPLAIRE

La Ville transforme ses propres pratiques horticoles tout en faisant évoluer le cadre réglementaire et les outils d'accompagnement qui permettent aux citoyens d'agir.

Le plan propose une conversion complète, en 2027, des 65 secteurs horticoles municipaux vers des plantations dominées par les vivaces. Cette évolution sera visible sur le domaine public et cohérente avec la proposition de modification du Règlement 500 ainsi qu'avec les mesures d'accompagnement destinées aux citoyens.

01 Vision

Saint-Sauveur devient un milieu où les aménagements publics et privés contribuent conjointement à la biodiversité, à la qualité paysagère et à la résilience du territoire. La Ville agit d'abord sur ses propres sites, puis facilite l'action citoyenne au moyen de règles claires, d'exemples concrets et d'un accompagnement accessible.



02 Principes directeurs

01. Exemplarité municipale :

Faire des aménagements paysagers des vitrines de nouvelles pratiques durables, pour en démontrer la viabilité et encourager leur adoption.

02. Qualité paysagère :

Maintenir des aménagements volontaires, structurés, entretenus et sécuritaires.

03. Biodiversité et résilience :

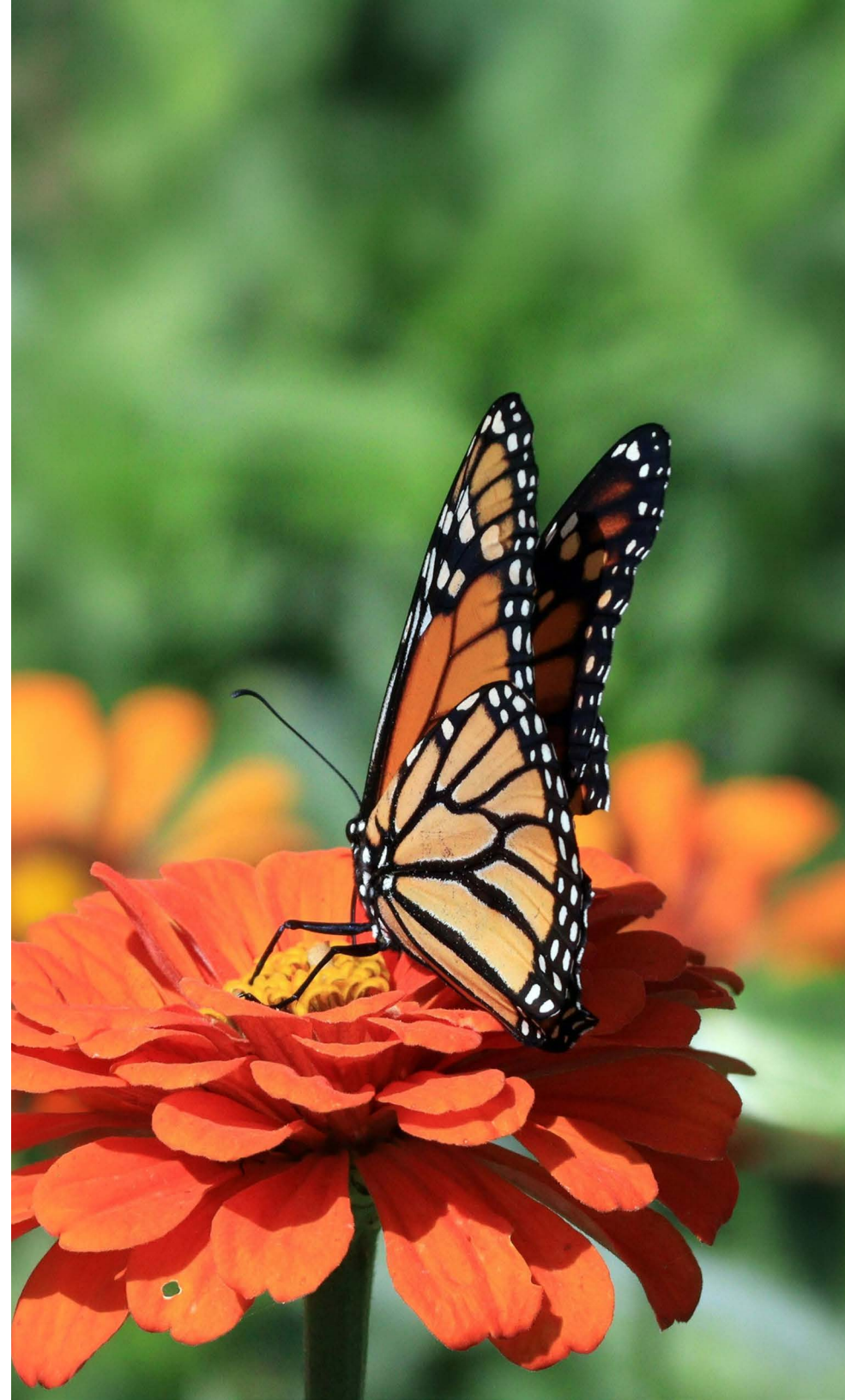
Diversifier les espèces et choisir des végétaux adaptés aux conditions des sites.

04. Accompagnement plutôt que contrainte :

Informar, conseiller et reconnaître les initiatives citoyennes.

05. Suivi adaptatif :

Mesurer les résultats et ajuster les pratiques après la saison 2027.



03 Portée du scénario retenu

Une transition concentrée en une année

Le déploiement complet en 2027 entraînera une intensification importante du retrait, de la préparation des sols, de la plantation, de l'arrosage d'établissement et du suivi. Les responsables s'engagent à planifier en amont le phasage et à travailler de façon collaborative.



04 Norme municipale de conception

01.

Concevoir des ensembles visuellement structurés, avec des bordures et des limites lisibles.

02.

Associer les végétaux aux conditions réelles du site : sol, lumière, drainage, emprise et usages.

03.

Diversifier les périodes de floraison et maintenir un intérêt paysager au fil des saisons.

04.

Respecter les exigences de visibilité, d'accessibilité, de sécurité et de dégagement des équipements.

05.

Prévoir, avant la plantation, l'arrosage, le désherbage et les remplacements.

05 Plan de mise en oeuvre 2027

PÉRIODE	TRANSITION MUNICIPALE	CADRE CITOYEN
HIVER	Planification des espèces, des lieux et des ressources	Révision du règlement
PRINTEMPS	Plantation	- Adoption du règlement - Diffusion des outils informatifs - Lancement de l'accompagnement
ÉTÉ	Entretien et documentation de l'évolution	Reconnaissance des projets citoyens
AUTOMNE	- Bilan opérationnel - Planification de 2028	Mise en valeur des réalisations

Un aménagement écologique est un aménagement volontaire structuré, entretenu et sécuritaire qui favorise la biodiversité.

RÉSULTAT VISÉ AU 31 DÉCEMBRE 2027

Les aménagements paysagers présentent une transition horticole visible et structurée. Le cadre réglementaire, les outils et les programmes permettent aux citoyens d'adopter eux aussi des pratiques favorables à la biodiversité.

Ville de
Saint-Sauveur



VILLE DE SAINT-SAUVEUR
PLAN DE TRANSITION HORTICOLE 2027

